

SOMMAIRE

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

- > Réforme de la PAC 92, tournant ultralibéral de la politique agricole
- > Prix rémunérateurs à la production
- > Mondialisation / Agriculture soumise aux règles de l'OMC
- > Maîtrise européenne des productions – Régulation
- > Découplage des aides PAC
- > Conditionnalité, verdissement PAC, régionalisation
- > Contractualisation
- > Intégration
- > Systèmes assurantiels (obligatoires)

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

- > Réduction des volumes de produits phytopharmaceutiques
- > Retrait de molécules phytosanitaires
- > Séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires
- > Origines multifactorielles de la mortalité des abeilles
- > Révision de la directive nitrates
- > Contribution de l'agriculture à la lutte contre la pollution de l'air
- > Indemnisation pérenne des contraintes sur les captages d'eau potable
- > Irrigation
- > Biocarburants
- > OGM et NPBT
- > Défense des semences fermières
- > Bien-être animal et bien-être de l'éleveur

GESTION DE L'AGRICULTURE

- > Agriculture administrée
- > Agriculture raisonnée / HVE / Montée en Gamme
- > Gestion des chambres d'agriculture

INSTALLATION

- > Facilité d'installation en agriculture
- > Transmission fluide des exploitations

MSA

- > Financement actuel de la protection sociale agricole
- > Revalorisation des retraites agricoles
- > Reconnaissance des maladies professionnelles d'agriculteurs

FONCIER

- > Droit de propriété
- > Protection du foncier agricole

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

- > Gouvernance sanitaire transparente et pluraliste
- > Limitation des dégâts de gibier et de nuisibles
- > Exploitation des « Big data » au détriment des agriculteurs
- > Alliances politiques
- > Alliances économiques
- > Union des agriculteurs
- > Taille des exploitations

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

RÉFORME DE LA PAC 92, TOURNANT ULTRALIBÉRAL DE LA POLITIQUE AGRICOLE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

À VOUS DE JUGER

CONTRE, c'est ce qui a mené à sa création

POUR

- **1992** : Pour la Conf', seul un département et deux régions ont participé aux actions de la CR contre cette réforme. Il n'y eut aucun engagement national. Depuis, la Conf' déplore pourtant régulièrement l'orientation ultralibérale que la réforme a actée... mais elle n'a pourtant pas voulu se battre avec la CR pour l'empêcher !

- **1991** : création de l'association Coordination Rurale qui appelle tous les acteurs de la ruralité (dont la Conf' et la FNSEA, en vain) à se mobiliser contre la PAC 92. « *Tous unis, quels que soient nos syndicats ou nos opinions politiques, battons-nous contre cette réforme de la PAC qui va nous ruiner et nous asservir* ».

POUR une PAC sous bonne protection. La dégradation de la situation des agriculteurs avec une baisse des prix et des aides (de moins en moins) compensatoires, montre que la CR avait vu juste et que c'était alors LE grand combat à mener. Depuis, malheureusement, toutes les réformes de la PAC s'inscrivent dans cette orientation prise en 1992.

- **1989** : A contribué à concevoir et préparer la réforme de la PAC de 92 avec « L'agriculture face à son avenir » (10^e Plan auquel ont contribué des têtes pensantes de la FNSEA : H. de Benoist et L. Guyau).

- **1992-1993** : L. Guyau et C. Jacob (président CNJA) étaient du côté des CRS lors des « Blocus de Paris » organisés par la CR contre la PAC 92. Pour la FNSEA, la mondialisation est inéluctable et selon C. Jacob : « *il faut s'adapter* ».

Double-discours classique de la FNSEA : ses prises de positions vont toujours dans le sens d'une vocation exportatrice de l'agriculture européenne, mais elle dénonce en même temps l'orientation ultralibérale de la PAC. Or, c'est bien ses responsables qui l'ont acceptée et préparée en 1989 avec le 10^e plan. C'est la grande trahison originelle de la FNSEA vis-à-vis des agriculteurs (voir également « Prix rémunérateurs »). Dès cette année-là, leur rapport recommandait d'envisager la sortie rapide des quotas laitiers !

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

PRIX RÉMUNÉRATEURS À LA PRODUCTION

CONF'

Depuis toujours **CONTRE...** et récemment **POUR !**

Militante de l'égalitarisme, la Conf' refusait historiquement le soutien aux prix agricoles pour ne pas « favoriser les gros ». Le revenu devait donc être fixé par des aides et non uniquement par les prix.

La Charte de l'agriculture paysanne : « *Des systèmes « prix primes » qui garantissent le revenu des producteurs, l'évolution des structures agricoles, et orientent les systèmes de production vers l'agriculture paysanne.* »

Depuis la PAC 2014 : tout en souhaitant « *garantir aux paysans un revenu basé essentiellement sur les prix* » (supérieurs aux coûts de revient), la Conf' veut continuer à appuyer la PAC sur des « *soutiens légitimés* » (tenant compte du nombre d'actifs et « *verdis* »), ciblés (petites fermes en particulier) et plafonnés (par ferme et par actif).

L'estimation d'un prix rémunérateur varie fortement d'un syndicat à l'autre par exemple pour Laurent Pinatel en 2018 « *un prix du litre de lait à 35 cts apparaît comme étant raisonnable* ». Pour la CR il faudrait au minimum 45 cts le litre pour couvrir toutes les charges comprenant la rémunération du capital, le besoin d'investissement et évidemment la rémunération juste de l'agriculteur.

COORDINATION RURALE

Depuis toujours **POUR**

POUR des prix couvrant les coûts de production et donnant un revenu au producteur pour son travail (par ex. 0,45 €/L de lait) et **POUR** réserver les aides aux seules régions défavorisées et aux conversions AB.

Nos slogans : « Tous unis, fixons nos prix », « Reconquérir la liberté par les prix », « Des prix, pas des primes ! »

Les prix agricoles ne représentent qu'une faible part du prix à la consommation : 14,7 % selon l'Observatoire des prix et des marges. On peut donc augmenter les prix des produits agricoles pour couvrir le coût de production et rémunérer le travail de l'agriculteur, sans augmenter de manière sensible les prix à la consommation.

La CR est **CONTRE** le cours mondial spéculatif appliqué aux prix européens : prix déterminé par un marché qui ne concerne qu'environ 1/10 de l'ensemble des produits agricoles, échangés sur le marché mondial.

Coût alimentaire pour les élevages :

La CR s'oppose à la division entre les modes de production et les secteurs agricoles et propose d'augmenter les prix des productions animales en les indexant sur le coût de production, en particulier celui de l'aliment. La CR milite pour la vente directe des céréales aux éleveurs (dont l'interdiction est une aberration franco-française) et pour la fabrication d'aliments à la ferme (qui redonne des marges aux éleveurs).

(suite >)

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

PRIX RÉMUNÉRATEURS À LA PRODUCTION

FNSEA

Depuis toujours **CONTRE...** et récemment **POUR !**

La FNSEA défend surtout les filières et l'agro-business.

- **1989-1992** : « *Le prix du marché mondial apparaît comme le prix dont il faut se rapprocher* » (« L'agriculture face à son avenir » – voir PAC 92).
 - **1997-1998** : « *Exporter à bas prix et se rattraper en jouant sur les volumes* » (Congrès CNJA 1997). « *La FNB propose donc une baisse de 15 % et Luc Guyau a obtenu l'accord de ses collègues européens au sein du COPA* » (Courrier de l'Ouest 10/12/98).
 - **2003** : la hausse du prix du blé « *n'a pas forcément d'intérêt pour nous* » (Président AGPB).
 - **2005** : contre l'application du coefficient multiplicateur maximum pour les fruits et légumes, pourtant entériné par la loi.
 - **2009** : contre la grève du lait qui a fait remonter le prix. Pour J.-M. Lemetayer (président FNSEA et ancien président FNPL), ce fut une aberration : « *On ne peut pas laisser croire aux éleveurs qu'une grève du lait va faire augmenter les prix, dans toute l'Europe, du jour au lendemain* ». Il avait tort !
 - **2010** : lors des débats sur la loi de Modernisation agricole, l'APCA s'est opposée à l'étude des coûts de production par l'Observatoire des prix et des marges.
- Ces dernières années, la FNSEA-JA joue un double-jeu pour tranquilliser sa base en reprenant à son compte les prix rémunérateurs.

Mais elle se dévoile et divise :

- **2010** : les JA accusent les céréaliers d'être responsables de la hausse des prix de l'aliment. Ils proposent de contractualiser avec un prix plafond.
- **2011** : loi de simplification Warsmann. FNSEA et Coop de France jugent le système équilibré et refusent la vente directe des céréales aux éleveurs.
- **2012** : reprenant leur raisonnement de 2010, la FNSEA et ses syndicats spécialisés proposent aux céréaliers de verser volontairement une cotisation pour aider les éleveurs (pour la modernisation, mais pas pour nourrir leurs bêtes), mais toujours pas d'indexer le prix des productions animales sur le coût de l'aliment.
- **Jusqu'à l'entrée de la CR au Cniel en 2016** : la FNPL, seul syndicat présent, y valide la baisse du prix du lait et se félicite d'accords conduisant à des prix inférieurs au coût de production !
- **2017** : Consultation des EGA, la FNSEA suit la CR dans sa demande d'inverser la construction du prix afin qu'elle s'appuie sur les coûts de production des producteurs. Or la FNSEA se satisfait que ce changement ne concerne que les productions sous contrat qu'elle encourage pour toujours mieux sécuriser l'aval et comme la Conf', minimise le besoin des producteurs.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

MONDIALISATION / AGRICULTURE SOUMISE AUX RÈGLES DE L'OMC

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

Du **POUR** et du **CONTRE**

Fondamentalement **CONTRE**

POUR

Initialement pour défendre le droit à la souveraineté alimentaire au sein de l'OMC, c'est à dire se limiter à demander d'aménager les règles applicables à l'agriculture.

C'est un leurre !

- 2001 : « *Toutes les organisations de la Via Campesina ne partagent pas l'idée de sortir purement et simplement l'agriculture de l'OMC mais demandent, comme la Confédération paysanne, de modifier radicalement l'AAUR [accord de l'Uruguay Round] en reconnaissant à chaque pays le droit à la souveraineté alimentaire* ».

En 2010, la Conf' a compris que cette souveraineté ne serait pas obtenue à l'OMC et a fait sienne la position historique de la CR pour sortir l'agriculture de l'OMC. La Conf' n'a pourtant jamais soutenu notre pétition pour obtenir l'exception agricole à l'OMC.

Niveau mondial : Depuis toujours, **POUR** obtenir l'exception agricole à l'OMC vu l'incompatibilité absolue entre agriculture et libre-échange mondial.

POUR une organisation mondiale des agricultures en dehors de l'OMC et sous l'égide de l'ONU.

- 1993 : 2e blocus de Paris contre le GATT (devenu OMC) et invention du concept d'« exception agricole », repris depuis par d'autres syndicats et organisations de la société civile, notamment le manifeste pour une exception agricole parrainé par Michel Serre et co-écrit par François Collard Dutilleul, intervenant au congrès de la CR à Mende en 2017, qui associe plus d'un millier de signataires.

2017 : La CR est invitée à participer à un forum qui souhaite réunir tous ceux qui œuvrent pour une exception agricole : « sortons l'agriculture du salon ».

En mars 2018 la CR se félicite que par un amendement adopté par la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale les députés reconnaissent enfin l'exception agricole mais s'offusque que cet amendement soit changé quelques jours plus tard par la Commission économique en simple promotion de l'indépendance alimentaire de la France à l'international.

Niveau européen : **POUR**

- la préférence communautaire assise sur l'exception agricole, avec la mise en place de droits de douane variables aux frontières de l'UE, qui protègent les agriculteurs européens contre les importations qui font s'effondrer les prix intérieurs.

- la régulation des productions et des marchés européens.

Ces deux conditions sont incontournables pour mettre en place des prix rémunérateurs stabilisés en UE !

- 1999 : « *Notre objectif principal avec la réforme de la PAC est de préparer les futures négociations de libéralisation des échanges agricoles sous l'égide de l'OMC* » (H. de Benoist).

- 2003 : « *Vouloir fermer nos frontières est complètement irréaliste* » (H. de Benoist).

- 2010 : invite les politiques à « *ne pas baisser la garde* » (J.-M. Lemetayer), demande « *une préférence communautaire dans le cadre des obligations internationales* », ce qui revient à des vœux pieux et à baisser les bras face à l'OMC.

- 2016 : « *Quand on est à la FNSEA, on est favorables à la libéralisation des marchés* », Arnold Puech d'Alissac, administrateur à la FNSEA, au sujet du TTIP ou TAFTA.

La FNSEA n'évoque jamais l'OMC quand elle parle de la PAC. Avant d'être président, Xavier Beulin était chargé du suivi des négociations à l'OMC, ce qui n'a jamais permis d'avancer dans le bon sens ! Leurs simples appels à la vigilance (manifestation contre le Ceta ou l'accord avec le Mercosur) dans les négociations n'aboutissent jamais à rien. Cela rejoint la position initiale timide de la Confédération Paysanne.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

MAÎTRISE EUROPÉENNE DES PRODUCTIONS – RÉGULATION

CONF'

POUR

La Conf' s'appuie d'abord sur le mensonge de la surproduction européenne pour imposer sa vision d'une agriculture non « productiviste ». Elle rejoint ensuite la CR pour « maîtriser » les productions, mais pas pour garantir l'autosuffisance (l'UE étant en déficit) et des prix rémunérateurs à la production : la Conf' le fait par idéologie.

Sur la PAC 2014, « *l'agriculture paysanne est une pratique et un projet, formulé progressivement à partir des luttes, des actions de défense des paysans et de résistance au productivisme.* ». « *Elle s'articule autour de quelques principes fondamentaux. La maîtrise des volumes de production par actif et la répartition entre producteurs.* ».

Pendant longtemps, la Conf' a défendu la souveraineté alimentaire en UE, mais sans jamais évoquer le déficit européen colossal en protéines végétales. La résorption de ce déficit est totalement incompatible avec l'idée de la Conf' de réduire la production agricole en UE ; elle est récemment revenue à la raison en demandant de remédier au déficit en protéines.

COORDINATION RURALE

POUR

POUR une régulation des productions basée sur l'autosuffisance, avec notamment la suppression des excédents céréaliers qui font baisser les prix et masquent le déficit en protéines.

CONTRE la « vocation exportatrice » européenne dont le véritable objectif est de faire baisser les prix à la production.

La CR s'est battue, en vain, contre la FNSEA pour le maintien des quotas laitiers et betteraviers.

POUR lier l'ensemble des prix agricoles autour d'une même base, celle du prix du blé.

POUR un observatoire européen de l'état des marchés pour les grandes productions, permettant d'adapter l'offre et donc de réguler les prix.

L'évolution des prix déterminerait des signaux sur les volumes à produire (hausse ou baisse) pour stabiliser le prix payé au producteur au sein d'une fourchette (le bas couvrant le coût de production et le haut empêchant une rente de situation). Si le prix venait à sortir de cette fourchette, les mécanismes de régulation de la production à la baisse ou à la hausse interviendraient.

FNSEA

CONTRE

CONTRE le principe de maîtriser les productions (même en cas de crise).

POUR la vocation exportatrice (même si l'UE est en déficit alimentaire) et l'augmentation permanente des volumes à bas prix, pour grossir et conquérir le marché mondial, au bénéfice des coopératives et négociants internationaux mais pas des producteurs.

POUR l'agriculture soumise aux règles de l'OMC et donc pour laisser les importations abusives ruiner les agriculteurs (voir Mondialisation, Prix rémunérateurs).

A validé la disparition des quotas laitiers et sucriers.

- **1989** : pour le lait: « *l'objectif à plus long terme doit être de viser une sortie possible du système de maîtrise quantitative de l'offre.* » (« L'agriculture face à son avenir » p. 80, rapport du 10^e Plan – voir PAC 92)

- **1997** : « *L'idée fondamentale des jeunes est de gagner plus en produisant plus* » (C. Lambert).

- **2006** : « *Laissez-nous produire davantage afin de gagner en productivité* ».

- **Depuis 2010** : a promu puis cogéré la mise en place de la contractualisation obligatoire, qui livre les producteurs aux industriels. S'est rendue complice par le biais des coopératives (dont 2/3 des Conseils d'administration sont FNSEA) de la mise en place d'un double (voire triple !) volume-double prix pour le lait, pour anticiper la fin des quotas en 2015.

- **2011** : Xavier Beulin « *il faut produire plus et à moins cher.* »

- **février 2015** : André Bonnard, secrétaire général de la FNPL : « *Nous avons préparé de longue date la sortie des quotas laitiers. À court terme, il n'y aura pas de changement notable [...]. Si nous n'avions pas adopté la contractualisation les entreprises, surtout les entreprises privées comme Lactalis, Bongrain ou d'autres, auraient pu manquer de volume ou faire face à la volatilité des prix.* »

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

DÉCOUPLAGE DES AIDES PAC

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

Du POUR et du CONTRE

POUR

La Conf' dénonçait la non-nécessité de produire pour toucher les aides et s'opposait au découplage total qui pourtant aurait simplifié considérablement le système.

La Conf' est pour le plafonnement du montant total perçu pour ne pas « engraisser les gros ».

Avec la même logique que celle du refus des aides PAC, la CR était **CONTRE** le principe du découplage (négation du rôle noble et indispensable de l'agriculteur).

MAIS, une fois ce système en place et **POUR** le simplifier, la CR a opté pour le découplage total (choisi par d'autres pays européens).

Le découplage total aurait été une **arme syndicale** puissante, car l'agriculteur n'aurait produit que s'il retire un intérêt économique plutôt que de se voir confisquer les aides couplées par l'amont et l'aval.

La FNSEA est responsable de la PAC 2003, suite logique de celle de 92 (voir rubrique « PAC 92 »).

2003 – J. Daul (ex-vice-président de la FNSEA), eurodéputé et président de la Commission de l'agriculture du Parlement européen, propose le principe du découplage total. La FNSEA veut protéger les coops d'un éventuel manque d'approvisionnement et obtient un découplage partiel qui augmente la complexité administrative du système.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

CONDITIONNALITÉ, VERDISSEMENT PAC, RÉGIONALISATION

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE

POUR

POUR toujours plus de conditionnalité et de contrôles contre les agriculteurs conventionnels, qu'elle considère comme des pollueurs.

POUR prélever toujours plus sur les aides du « 1^{er} pilier » et transférer sur le « 2nd » (développement rural, environnement).

POUR plus de « verdissement » des pratiques dans la PAC, afin de tendre vers le « tout bio », l'idéal à atteindre. Dans les discussions pour la PAC 2020, la Conf' n'hésite pas à s'appuyer sur un réseau d'associations environnementalistes, regroupées par exemple au sein de la plateforme « pour une autre PAC ».

POUR la régionalisation des aides du « 2nd pilier ».

Alors que l'UE ne parvient pas à assurer son autosuffisance et qu'elle prélève toujours plus de son alimentation sur les marchés extérieurs, le verdissement pose une vraie question d'éthique. Fin 2017 la Cour des comptes européenne vient le confirmer en publiant un rapport dont le titre est éloquent « *Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement* » !

En contrepartie des aides compensatoires depuis 1992, la conditionnalité (introduite en 2003) et le verdissement (introduit en 2015) soumettent toujours plus les agriculteurs à un nombre aujourd'hui incalculable de réglementations, difficiles à appréhender dans leur ensemble.

POUR changer l'image de l'agriculteur à travers le concept d'agriculture raisonnable basée sur la compétence, la responsabilité et l'honnêteté des agriculteurs.

CONTRE la régionalisation des aides du second pilier !

Sans parler du scandale des retards des versements de la PAC (2015 - 2016) à peine réglés et accentués par la mise en place d'un échelon supplémentaire, la régionalisation va parfois à l'encontre des déclarations d'intention des politiques. Certaines régions ont en effet appliqué des coupes franches dans les aides versées aux agriculteurs. Un retour des aides bio dans le 1^{er} pilier et une gestion nationale des aides du 2nd permettraient l'équité entre tous les producteurs quelle que soit la région dans laquelle ils exercent.

Responsable de la PAC 92 et de ses aides, qui font depuis l'objet d'un « chantage environnemental ».

POUR plus de conditionnalité qui induit de nouveaux services payants dans l'intérêt de ses « boutiques ». Plutôt que de s'opposer avec la CR aux contraintes supplémentaires (bandes tampons, maintien des prairies, éléments topographiques, etc.), la FNSEA-APCA-JA donne son accord et propose parfois des aménagements à la marge pour donner le change au niveau des agriculteurs et se conforter dans son rôle de syndicat de propositions.

Un exemple : la FNSEA a tenté d'inclure l'imposture de l'agriculture raisonnée dans la conditionnalité. Dans le cadre des discussions pour la PAC 2014, la FNSEA se déclare pour le verdissement et le réaffirme en mars 2018 : en demandant pour répondre aux attentes sociétales, un « *verdissement de la PAC plus axé sur la performance environnementale* ».

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

CONTRACTUALISATION

CONF'

À VOUS DE JUGER

Comme la CR, la Conf' estime que « *la contractualisation voulue par le ministre et mise en œuvre par les industriels n'est pas une solution d'avenir pour les producteurs. Elle remet les clés de la filière laitière entre les mains des industriels privés et des coopératives* ».

La Conf' a fait mine de rejoindre la CR et l'APLI pour des organisations de producteurs (OP) indépendantes permettant de mieux négocier avec les laiteries. « *Dans certaines régions, des OP réellement indépendantes de type FMB [France Milk Board] verront le jour, c'est ce type d'organisations que nous vous invitons à investir* » (site de la France Agricole, 26/04/2012).

Mais, en décembre 2012, avec une totale incohérence, la Conf' s'est opposée en commission nationale à la reconnaissance de FMB Sud-Ouest et de FMB Grand Ouest, dans lesquelles elle était censée s'investir pour défendre l'intérêt des éleveurs laitiers. C'est un bel exemple de la politique du coup de poignard dans le dos ! Par ailleurs les organisations de producteurs ne font pas vraiment parties du vocabulaire de la Conf'.

Lors des EGA la Conf' propose de « *lier garantie de revenu paysan et réponse aux attentes citoyennes dans des contrats tripartites et la PAC. L'idée serait d'aller vers des contrats tripartites avec la grande distribution (producteurs-industriels-distributeur) sur 100% des produits agricoles.* » Or l'expérience a malheureusement montré que dans les contrats tripartites, l'agriculteur servait de variable d'ajustement.

COORDINATION RURALE

CONTRE l'obligation POUR les contrats doubles-bipartites

La contractualisation sans régulation de la production est un piège pour les producteurs, car il existe un déséquilibre majeur quant aux rapports de force avec les industriels. Pire, lorsque cette contractualisation est rendue obligatoire par la loi (ce qui ne serait accepté dans aucun autre domaine que l'agriculture puisque le principe du contrat repose sur la liberté des parties de signer ou non), alors elle devient un joug qui asservit les producteurs et les oblige à continuer de produire, même à perte.

Pour la CR, c'est donc une question de principe : un contrat obligatoire est inacceptable. Pour faire face à cette menace d'asservissement rendu possible par la loi, la CR a soutenu avec l'OPL les regroupements entre producteurs laitiers pour faire face, groupés, à la toute puissante industrie agroalimentaire (les OP transversales). C'est dans un contexte de rééquilibrage des forces que la négociation peut éviter le pire, en attendant la mise en place d'une gestion moderne de la production et du marché du lait européen.

En 2017, la CR a gagné au sein d'Interfel le combat contre l'obligation contractuelle pour les producteurs de fruits et légumes.

POUR des contrats « doubles biparties » où les contrats producteur-fournisseur et fournisseur-distributeur sont liés et toute modification d'un contrat ayant une incidence sur le prix se verrait reportée sur l'autre contrat. Un tel système permettrait d'éviter que les bénéfices d'une montée des cours soient accaparés par les autres acteurs au détriment des producteurs et que ces derniers subissent seuls les baisses des cours. En toute hypothèse, ces contrats devraient également respecter une clause de prix minimum indexé sur les coûts de productions moyens.

FNSEA

POUR

C'est la FNSEA qui a lancé l'idée de la contractualisation en 2009 pour faire diversion lors de la grève du lait et la perspective de la fin des quotas qu'elle a soutenue discrètement. Elle a, avec Coop de France, obtenu que le principe de cette contractualisation obligatoire soit institué par la Loi de modernisation de l'agriculture (LMA) puis elle en a cogéré la mise en place qui livre les producteurs aux industriels et aux marchands.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

INTÉGRATION

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

À VOUS DE JUGER

CONTRE la dépendance totale

POUR

Qualifiant l'intégration de modèle industriel, on pourrait penser que la Conf' s'oppose à ce système or en abordant le sujet sous l'angle « écolo », elle traite peu de la situation de l'agriculteur !

Par ailleurs la Conf' revendique une forme d'assistanat : *« un revenu minimum garanti – dans le cadre des contrats de production (coopératives) et d'intégration (entreprises privées) – est la seule solution qui permettra la mise en place d'un plan de désendettement. »*.

La triste affaire Doux a hélas illustré les grands dangers de l'intégration des producteurs. Les propositions portées par la CR afin d'améliorer le sort des éleveurs intégrés prennent ici tout leur sens :

- rendre l'intégrateur co-responsable des risques financiers qu'il fait courir à l'agriculteur ;
- créer un statut social particulier pour l'éleveur intégré, pour le protéger et l'indemniser si la situation de l'intégrateur se dégrade.

Le secteur de la viande est particulièrement touché par l'intégration. L'intégrateur étant à la fois l'unique client et fournisseur des éleveurs. Non seulement ils s'exposent à des représailles s'ils dénoncent des pressions ou des agissements déviants, mais surtout cette prise en étau n'est pas acceptable tant que les coûts de production ne seront pas intégrés dans la rémunération des éleveurs. Quand l'intégrateur est une coopérative, l'emprise est d'autant plus choquante que l'activité de certaines filiales n'est pas prise en compte dans le calcul des parts de marché détenues par la coopération.

C'est la FNSEA qui l'a promu comme étant la voie du succès, puis permis la mise en place du modèle d'intégration des éleveurs porcins et volaillers dans des groupes tels que Doux (racheté en 2015 par le groupe coopératif Terrena, accompagné du groupe Sofiprotéol, présidé par Xavier Beulin...), ce dont on a vu les limites.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATIONS DES AGRICULTEURS

SYSTÈMES ASSURANTIELS (OBLIGATOIRES)

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE l'obligation de s'assurer
POUR la prévention

POUR sans l'avouer

Elle est favorable à « *une assurance climatique obligatoire, un peu comme notre assurance maladie* », mais dénonce des taux de cotisation trop différents en fonction des cultures et des régions. « *Le contrat socle a été fait uniquement pour les grandes cultures* » (Josian Palach, secrétaire général, à Agrapresse n°3524 du 14 décembre 2015). La Conf' veut un système de mutualisation solidaire.

POUR une assurance climatique facultative CONTRE la constitution d'une nouvelle rente pour les compagnies d'assurances.

Les seuils de déclenchement et franchises sont trop élevés, il y a trop d'exclusions de garantie pour que ces assurances soient réellement attractives. Elles sont faites pour indemniser des événements climatiques d'ampleur exceptionnelle, donc rares. La CR leur préfère dès lors une épargne de précaution (DPA) qui doit être simplifiée et rendue plus avantageuse pour les agriculteurs.

Leur prix est trop élevé (surtout en cultures spécialisées) et elles sont d'ailleurs encore majoritairement boudées par les producteurs.

Les assurances « chiffre d'affaires » se développent mais elles prennent des prix de référence trop bas.

Plutôt que la « gestion » des risques toujours profitable aux assureurs la CR préfère leur « prévention ». Elle se bat pour un soutien de l'irrigation, du drainage, de la lutte et de la protection anti-grêle et anti-gel, etc.

La FNSEA est 100% favorable à la privatisation de la gestion des risques. Mais elle n'ose en revanche affirmer qu'il faut les rendre obligatoires, sûrement pour ne pas déplaire à sa base.

Très proche des assureurs, Crédit Agricole (Christiane Lambert est membre du CA) et Groupama, elle a cogéré avec Stéphane Le Foll l'élaboration du contrat-socle. « *On a besoin d'avoir un premier retour d'expérience pour pouvoir orienter la PAC de 2020* » (Joël Limouzin, vice-président).

Les JA ont retourné leur veste, à leur congrès de Dunkerque en 2017, car leur conseil d'administration était au départ favorable à l'assurance obligatoire (Agrapresse n°3599 du 12 juin 2017).

RÉDUCTION DES VOLUMES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

PRAGMATIQUE

POUR

POUR la réduction des risques

POUR une diminution drastique des PPP, en 2017 sur la consultation EGAlim : « La Confédération Paysanne milite pour une sortie de l'ensemble des pesticides à terme. »
 « *Ne nous laissons plus empoisonner, changeons nos pratiques avant qu'il ne soit trop tard !* »
 « *Sortir des pesticides présuppose donc une transformation de la condition économique faite aux paysans, qui fait des pesticides une béquille au revenu.* »
 (Site Internet de la Confédération Paysanne – pesticides : nos positions).

La CR est favorable à tout ce qui peut rendre de l'indépendance aux agriculteurs, donc la baisse de la consommation des produits phytopharmaceutiques (PPP) serait une bonne chose mais elle ne doit pas se faire sans réflexion économique ou par la contrainte.

Pour la CR l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs est déjà optimisée. Elle doit correspondre à une approche raisonnable, à l'image d'une bonne utilisation des médicaments en santé humaine ou vétérinaire. À l'objectif de réduction des volumes, la CR préfère l'objectif de réduction des risques, tant pour l'agriculteur utilisateur que pour le riverain et le consommateur. Le biocontrôle est une solution complémentaire, à condition d'être efficace et abordable.

POUR dire que l'agriculteur pollue mais heureusement elle est là pour mettre en place des services payants pour les aider à mieux produire.

La FNSEA promeut un contrat de solutions qui n'est pas sans rappeler l'agriculture raisonnée du réseau FARRE autrefois présidé par Christiane Lambert et largement soutenu par l'UIPP (Union des industries phytopharmaceutiques). Il s'agit d'un catalogue de 292 solutions de réduction, se déclinant en huit thèmes : pratiques agronomiques, amélioration des plantes, agriculture numérique, robotique et agroéquipement, biocontrôle, produits phytopharmaceutiques innovants, démarches de filières et de territoires, conseil, formation et diffusion.

Le syndicat majoritaire infantilise ses adhérents et cherche ainsi à complaire à une opinion publique mal éclairée par les médias et les associations écologistes.

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

RETRAIT DE MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE s'il n'existe pas d'alternative efficace, abordable et meilleure pour l'environnement

CONTRE

La Conf' ne s'est jamais opposée à aucun retrait de molécule, bien au contraire, alors même qu'une grande partie de ses adhérents utilisent ces produits.

Elle est favorable à tout retrait de produit, même sans alternative existante (Site Internet de la Confédération Paysanne - pesticides : nos positions).

Si malgré tout le décideur politique interdit une molécule au nom de la santé publique, il faut être cohérent et interdire toute importation d'aliments ayant été traités avec ce produit (ex : soja importé désherbé au glyphosate).
POUR des décisions scientifiques et non politiques.

Comme la CR, elle s'oppose aux retraits injustifiés et craint les impasses techniques.

En revanche, elle n'ose s'attaquer aux importations, comme celles du soja OGM glyphosaté qui alimentent le business des coopératives et fabricants d'aliments, tel que Glon, filiale du groupe Avril.

SÉPARATION DU CONSEIL ET DE LA VENTE DE PRODUITS PHYTO

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

POUR mais sans obligation de conseil

CONTRE

Hostile aux PPP, la Conf' est favorable à toute mesure permettant de limiter leur utilisation.
Pour elle, cette mesure « *tombe sous le sens* », mais elle questionne sur « *sa portée réelle* » (La Voix du Nord, 31 janvier 2018).

La séparation du conseil et de la vente part d'un bon sentiment mais la loi va obliger l'agriculteur à recourir au conseil payant afin de pouvoir acheter des produits, ce que la CR dénonce.
CONTRE tout système reposant sur des ordonnances de produits délivrées avant achat.
POUR que l'on accorde aux agriculteurs la confiance qu'ils méritent
POUR la mise en place d'une plateforme informatique dédiée à l'information et la formation continues sur les PPP avec un système d'alertes parvenant directement aux agriculteurs

Elle ne souhaite pas aller à l'encontre des intérêts des coopératives, distributeurs de produits phytosanitaires et dispensateurs de conseils.
Par ailleurs c'est la FNSEA qui a demandé l'institution du certiphyto.

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET BIEN-ÊTRE DE L'ÉLEVEUR

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

POUR

CONTRE

Elle relie le bien-être animal à ce qu'elle appelle l'industrialisation de l'élevage. Pour elle, le bien-être des animaux et de l'éleveur passe par une extensification et une montée en gamme de l'élevage.

La CR estime qu'il faut recentrer la notion de bien-être animal sur la bien-traitance car le concept de BEA est trop anthropomorphique et il fait oublier celui de bien-être de l'éleveur. Un juste milieu peut être trouvé, sans condamner en bloc l'élevage qualifié abusivement d'industriel.

Début 2015, une étude de l'InVS a révélé que 57% des travailleurs agricoles avaient souffert de troubles musculo-squelettiques durant les 12 derniers mois. Durant les États généraux de l'alimentation (atelier 14), la CR a poussé l'idée d'investissements en faveur du bien-être de l'agriculteur (en particulier de l'éleveur), afin de réduire la pénibilité, les risques et d'améliorer l'environnement de travail.

La FNSEA a beau se vanter de défendre le bien-être animal, elle favorise l'industrialisation de l'élevage, au nom d'une certaine compétitivité (plus de volume à bas prix), ce qui va à l'encontre tant du bien-être animal, que de celui de l'éleveur, souvent surendetté et contraint par un contrat d'intégration.

GESTION DE L'AGRICULTURE

AGRICULTURE ADMINISTRÉE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE

POUR

Principe fondamental de la Conf', pour qui la liberté d'entreprendre n'est pas une valeur à défendre en agriculture.

Pour la CR, il faut remettre les institutions professionnelles, dont les Chambres d'agriculture, au service des agriculteurs.
La CR dénonce la sur-administration de l'agriculture et revendique le droit d'être libre d'entreprendre. La lourdeur du système agricole est inacceptable, il faut radicalement changer la donne en votant CR aux élections de janvier 2019.

Les Chambres d'agriculture, financées par les agriculteurs et orientées par l'APCA – et donc par la FNSEA, sont devenues des relais de l'administration et des machines à services payants en tout genre, (certifications, contrôles, diagnostics accompagnés, etc.). Au lieu de s'opposer aux décisions administratives injustes, la FNSEA-JA cogère et négocie de petites améliorations sur les détails.
Cette passivité des chambres doit absolument changer après les prochaines élections de janvier 2019.

GESTION DE L'AGRICULTURE

AGRICULTURE RAISONNÉE / HVE / MONTÉE EN GAMME

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE

POUR

L'agriculture française est déjà haut de gamme

La Confédération Paysanne dénonce la tromperie envers les consommateurs de l'agriculture raisonnée proposée par la FNSEA. Pourtant, lorsqu'il était à la tête de la Chambre d'agriculture 44, c'était ce syndicat qui animait en Loire-Atlantique le réseau Farre – Forum de l'agriculture raisonnée et responsable de l'environnement – dont les multinationales de l'agrochimie sont les principaux membres actifs...

POUR la diminution drastique des PPP (voir Politique face à la diminution des PPP).

POUR la montée en gamme de l'agriculture française : c'est le fond de commerce de la Conf' qui en martelant cette demande de montée en gamme divise les modes d'exploitation et jette l'opprobre sur 80 % des agriculteurs français.

Avant et pendant les EGA, la Conf' « appelle à une montée en gamme des produits et à l'amélioration de la transparence sur les conditions d'élevage ».

La CR a toujours milité contre l'agriculture raisonnée qui aboutit à une augmentation considérable des charges et des contraintes administratives, sans aucun bénéfice pour ceux qui l'ont choisie.

La CR considère que les agriculteurs sont responsables et n'ont pas besoin d'être certifiés pour pratiquer une agriculture raisonnée.

L'agriculture raisonnée est une double escroquerie : d'image d'abord et envers les consommateurs (faux bio) ensuite.

De la même manière, la CR se bat pour que la certification HVE et les contraintes supplémentaires qui l'accompagnent ne soient jamais rendues obligatoires pour les agriculteurs, ni qu'elle soit source de discrimination pour les aides ou les contrôles. Elle craint de plus que les éventuels bénéfices de cette démarche profitent bien plus aux intermédiaires qu'à l'agriculteur certifié.

La CR estime que l'agriculture française répond déjà à toutes les normes sociales, sanitaires et environnementales très strictes et de ce fait refuse de monter plus haut dans les gammes si cela ne s'accompagne pas d'une montée des prix !

Discours récurant du syndicat qui pour récupérer des financements pour ses structures et dorénavant son image auprès du grand public est prêt à tirer dans le dos des agriculteurs.

L'un des objectifs prioritaires de sa feuille de route 2018 est la montée en gamme de l'agriculture conventionnelle française, le syndicat en fait même un sujet phare lors de son congrès 2018. Elle est aussi au programme des plans de filières établis par les interprofessions, suite aux EGA.

La FNSEA est à l'origine de Farre avec le soutien puissant de l'UIPP (Union des industriels des produits phytosanitaires). Elle a tenté d'imposer l'agriculture raisonnée avec l'aide des grosses coopératives, notamment comme critère pour la conditionnalité des aides de la PAC, heureusement sans succès à ce jour. Espérant de lucratives retombées pour ses chambres d'agriculture, par la vente d'audits d'exploitation, la FNSEA propose, à la grande joie de France Nature Environnement, la certification HVE lors du Grenelle de l'Environnement, avec un objectif de 50 % des fermes certifiées en 2012. Nouvel échec ! Avec l'arrivée de Christiane Lambert à la tête du syndicat, le concept refait surface au sein d'un contrat de solutions pour la réduction de produits phytopharmaceutiques. (Voir aussi : Politique face à la diminution de PPP)

GESTION DE L'AGRICULTURE

GESTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

EN RECU

RESPONSABLE

CALAMITEUSE

La Confédération Paysanne a fini par perdre la chambre de Loire-Atlantique, l'un de ses bastions.

Il ne lui reste plus, à titre exclusif, que la chambre de La Réunion, citée en exemple par la Cour des comptes concernant la réduction de son parc automobile, avec la mise en place d'un système efficace de réservation auquel sont astreints tous les personnels. En revanche, le président de la chambre régionale d'agriculture de La Réunion n'a pas répondu à l'enquête de la Cour des comptes.

La Conf' gère aussi la chambre du Puy-de-Dôme, en association avec la CR et en bonne intelligence.

La CR n'a jamais perdu les chambres qu'elle est parvenue à conquérir (Calvados, Lot-et-Garonne, auxquelles se sont ajoutées en 2013 Charente et Puy-de-Dôme), ce qui démontre son savoir-faire dans leur gestion et la confiance que les agriculteurs lui témoignent, mandature après mandature.

À son arrivée à la tête d'une chambre, la CR commence toujours par rééquilibrer les finances (il est à ce titre inacceptable que les chambres les mieux gérées paient une contribution à une caisse de solidarité pour aider les autres) et par remettre la chambre au service des agriculteurs, au plus proche du terrain, avec des moyens proportionnés aux besoins, dans un esprit de pluralisme et de responsabilité.

POUR que l'échelon départemental reste le plus pertinent, face aux réalités complexes des territoires ruraux qui ne peuvent pas être appréhendées par une organisation régionalisée des chambres. C'est une vision « parisienne » totalement fantaisiste et malheureusement soutenue par l'APCA.

La CR approuve les recommandations de la Cour des comptes, considérant qu'il y a trop d'élus à indemniser (13 millions d'euros en 2013) et qu'il faut supprimer tous les collèges inutiles et ne servant qu'à renforcer artificiellement la suprématie de la FNSEA.

Dans son rapport public annuel du 8 février 2017, la Cour des comptes épingle le réseau des chambres d'agriculture.

En 2014, une chambre sur deux était en déficit. Leur gestion est calamiteuse, avec une masse salariale pléthorique et en augmentation de 30% sur 20 ans alors que le nombre d'agriculteurs a été divisé par deux ! Entre 2013 et 2014, la chambre de l'Aube par exemple a connu une explosion de sa masse salariale de 350 000 €, ce qui en fait l'un des plus mauvais élèves de France (L'Est Éclair, 22 novembre 2016).

En tête des pratiques condamnables : les subventions versées par les chambres d'agriculture aux FDSEA. Viennent ensuite les participations hasardeuses dans des sociétés privées, sans rapport avec leur activité. Certaines chambres mettent leurs agents à disposition, parfois à plus de 80%, parfois gratuitement et entretiennent une promiscuité partisane et malsaine avec les FDSEA.

Dans certaines d'entre elles les salariés jouissent librement d'une flotte de véhicules, à des fins personnelles et quelques chambres ont eu la folie des grandeurs, avec des locaux coûteux ou surdimensionnés...

ORIGINES MULTIFACTORIELLES DE LA MORTALITÉ DES ABEILLES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

POUR

CONTRE

Complice des associations environnementales, la Conf' estime que les abeilles sont uniquement victimes des « pesticides ».

Sans nier ce problème, il est évident que la mortalité des abeilles n'est pas uniquement liée aux produits phytos mais également à bien d'autres causes comme le froid, la faim, les mauvaises pratiques apicoles, les maladies (varroa, nosérose, virus des ailes déformées...), etc.
La CR demande un renforcement de la recherche, à l'abri de toute pression idéologique.

À titre individuel, le président de la section apicole de la FNSEA, ancien vice-président de l'Institut de l'abeille (ITSAP) et président de la nouvelle interprofession apicole, Éric Lelong, semble être lucide sur la question mais la FNSEA se garde d'intervenir frontalement contre le positionnement dominant. Elle ne se permet pas des positions tranchées à l'égard des apiculteurs, par souci électoral et par souci d'image.

RÉVISION DE LA DIRECTIVE NITRATES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

POUR

CONTRE

L'agriculture dite « intensive » pollue. La directive nitrates doit au contraire être renforcée. Mais l'approche doit changer pour être plus agronomique et les aides de la PAC doivent être réorientées pour désintensifier l'agriculture (renforcement des MAEC).

La directive nitrates doit être révisée car elle repose sur deux postulats erronés et sur une norme obsolète (50 mg/l de NO₃⁻). Non seulement le nitrate est précurseur d'oxyde nitrique, protecteur du système cardiovasculaire mais il n'est pas facteur de maîtrise de l'eutrophisation, ce dernier étant le phosphore. Le carcan réglementaire est écrasant. Oui, il faut faire évoluer les pratiques, mais pour des raisons agronomiques et économiques ! La perte d'azote entraîne surtout une dépense inutile et un gâchis agronomique. C'est la conservation de l'azote dans l'agro-système qui doit avant tout motiver le changement de pratiques.

Son vice-président chargé de l'environnement, Éric Thirouin, a déclaré au groupe national de concertation qu'il n'y avait rien à changer dans la directive. La FNSEA et l'ACPA acceptent l'idée que les nitrates agricoles soient responsables de l'eutrophisation et collaborent pleinement à l'élaboration des programmes d'action. Plus les règles de gestion de l'azote sont compliquées et plus les chambres d'agriculture qu'elle gère peuvent vendre de services. Fin 2014, la FNSEA a lancé un programme appelé « Nitrates autrement » visant à mettre en œuvre toutes les technologies possibles pour limiter les fuites d'azote, sans remettre en cause les fondements du carcan réglementaire qui nous est imposé.

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE

POUR

L'agriculture contribue à polluer par ses émissions d'ammoniac.

La pollution de l'air est avant tout due aux transports et au chauffage. L'agriculture émet de l'ammoniac mais celui-ci n'est pas nocif et il participe à la formation de particules secondaires dont la nocivité n'est pas démontrée (nitrate d'ammonium).
Les particules fines les plus nocives sont celles issues de la combustion comme celle des moteurs diesel.
La CR s'est ainsi opposée à l'inclusion de l'agriculture dans le PREPA (Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et s'oppose aux arrêtés préfectoraux obligeant, en période de pic de pollution urbaine, le report des épandages d'engrais et travaux du sol.

FNSEA et APCA acceptent que l'agriculture soit mise à contribution pour lutter contre la pollution de l'air.

Elles ont approuvé l'inclusion de l'agriculture dans le PREPA.

INDEMNISATION PÉRENNE DES CONTRAINTES SUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

POUR

CONTRE

Il faut changer de modèle agricole et développer l'agriculture biologique sur les périmètres de protection de captage.

La CR demande, tant pour les périmètres de captage (code de la santé publique) que pour les captages prioritaires (BAC ou AAC), que les contraintes soient indemnisées de façon pérenne dès le premier hectare impacté. L'atteinte au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre doit être indemnisée équitablement. De plus, la CR souhaite l'inclusion de tous les agriculteurs concernés dans les comités de pilotage, un véritable état zéro de la ressource en eau et un plan d'action ciblé sur les zones les plus contributrices au captage.

Au niveau national, la FNSEA ne défend pas l'indemnisation pérenne des contraintes. Les chambres d'agriculture pilotées par la FNSEA cogèrent les captages avec l'administration. Elles promeuvent les MAEC et touchent des subventions pour l'animation sur les bassins versants. En CRAEC (Commission régionale agro-environnementale et climatique), elles se montrent surtout soucieuses de capter ces financements complémentaires.

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

IRRIGATION

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

POUR

POUR mais en acceptant les contraintes

L'industrialisation de l'agriculture a favorisé des cultures intensives exigeantes en eau, comme le maïs.

La redevance doit être faible pour un volume limité de 10 à 20 000 m³ mais au-delà, le prix de l'eau doit être fortement progressif, pour pénaliser les gros irrigants.

Plus généralement, la refonte du modèle agricole doit permettre de limiter les besoins agricoles en eau.

La Conf' s'oppose au stockage de l'eau. Elle était par exemple du côté des « zadistes » et opposée au projet de lac de barrage de Sivens.

Notre slogan, repris par nos concurrents : « l'eau de l'hiver pour irriguer l'été ».

La CR défend la gratuité de l'eau, recueillie par les parcelles agricoles. Elle s'oppose à la réduction des volumes et aux volucompteurs obligatoires (coûteux et peu fiables).

L'irrigation est la meilleure assurance contre la sécheresse. Afin de sécuriser les risques et de mieux s'adapter au changement climatique, la CR est favorable au stockage de l'eau, comme le GIEC lui-même le recommande.

La chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, gérée par la CR, est à ce titre exemplaire : elle négocie avec l'administration et obtient la création de 10 à 15 retenues d'eau chaque année !

Elle a toujours été favorable aux volucompteurs et au paiement de redevances sur l'eau d'irrigation.

Elle a cautionné la décision de mettre en place la gestion collective de l'irrigation avec les organismes uniques, en zone de répartition des eaux.

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

BIOCARBURANTS

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

CONTRE

POUR

Les agrocarburants entraînent un changement d'affectation des sols désastreux pour l'environnement (palmiers à huile).

Ils entrent en concurrence avec les productions alimentaires et entraînent une dynamique d'accaparement des terres.

La filière française n'est pas économiquement viable et dépend de subventions publiques. Son surcoût est au final répercuté sur le consommateur.

La Conf' soutient en revanche, comme la CR, la production et l'utilisation locale d'huiles végétales pures comme carburants.

Étant donné le mauvais bilan carbone des biocarburants, l'UE s'est décidée à abaisser la part incorporée dans les carburants classiques, actuellement de 10%, à 7% en 2021 et 3,8% en 2030, ce qui a fait hurler la filière française !

L'UE est à 69% déficitaire en huiles alimentaires. Pour la CR, l'huile végétale n'est pas un sous-produit du tourteau mais bien le produit noble, qui devrait en premier lieu être destiné à l'alimentation humaine, plutôt qu'à celle des moteurs automobiles. C'est particulièrement le cas de l'huile de colza, riche en oméga 3. L'erreur historique du syndicalisme majoritaire a été de lier le prix de nos bonnes huiles alimentaires à celui du pétrole, prix qui ne sera jamais rémunérateur pour les agriculteurs.

L'ancien président de la FNSEA, Xavier Beulin, était aussi président du groupe Sofiprotéol (aujourd'hui Avril), acteur majeur du Diester en France.

Par son activisme, il avait réussi à faire imposer aux agriculteurs, depuis le 1^{er} mai 2011, un nouveau carburant, le GNR (gazole non routier), comportant 7% de biodiesel : un débouché supplémentaire mais au détriment des agriculteurs car la consommation (et donc le coût) augmente, tout comme le coût de son stockage à la ferme.

En outre, le plan de filière de l'interprofession Terres Univia (dominée par la FNSEA) soutient à fond la filière biodiesel, en arguant qu'elle diminue la dépendance protéique de la France grâce aux tourteaux de colza, alors que cette huile de colza, bien équilibrée en oméga 3, 6 et 9 pourrait au contraire contribuer à la couverture des besoins alimentaires des consommateurs européens.

PRODUCTION - ENVIRONNEMENT

OGM ET NPBT

CONF'

CONTRE par idéologie

Elle est catégoriquement opposée aux OGM comme à toute nouvelle technique de modification du génome ou de sélection des plantes, qu'elle qualifie d'OGM cachés, comme la mutagenèse par exemple. Or, il existe des variétés de tournesol bio issues de mutagenèse. Avec les collectifs de faucheurs volontaires, elle contribue au saccage des travaux d'expérimentation et à la destruction de la propriété privée. De façon dogmatique, tout progrès technique est refusé, au nom d'une agriculture dite paysanne.

COORDINATION RURALE

CONTRE par pragmatisme

Sans certitudes sur les risques sanitaires et environnementaux, et face au refus des consommateurs, la CR est favorable à leur interdiction. Mais par cohérence, toute importation d'OGM (soja, maïs...) doit être interdite.

Concernant les nouvelles techniques de sélection des plantes, la CR considère que doivent être exclues de la dénomination d'OGM les plantes ayant fait l'objet d'une modification similaire à celle qui serait obtenue par croisements sexués ou par mutation, pourvu qu'il n'y ait pas introduction de matériel héréditaire provenant d'une autre espèce dans la descendance des organismes obtenus. Chaque résultat doit être validé au sein du Haut conseil des biotechnologies (HCB) en fonction de l'éthique et de critères scientifiques et économiques. POUR un étiquetage OGM obligatoire.

FNSEA

POUR

Son ancien président, Xavier Beulin, a déclaré : « *je suis contre le principe d'autoriser les OGM dans certains pays et pas dans d'autres* » (sur Europe 1, le 27 avril 2015).

Pour la FNSEA, les OGM sont un moyen de plus dans la course à la compétitivité. L'AGPM en particulier milite pour l'autorisation de maïs génétiquement modifiés en France.

Début 2011, le Canard Enchaîné a révélé (source : Wikileaks) que la FNSEA militait en coulisse pour faire adopter des sanctions contre la France, du fait de son refus d'autoriser les OGM.

DÉFENSE DES SEMENCES FERMIÈRES

CONF'

POUR

Elle est, comme la CR, membre de la Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNSDF), qui milite pour une liberté totale des semences de ferme et s'est opposée à la loi du 8 décembre 2011 relative aux certificats d'obtention végétale (COV).

Malgré l'impact sanitaire, la Conf' est favorable aux semences paysannes, autrement dit au droit de vendre ses semences fermières.

COORDINATION RURALE

POUR

La CR s'est battue contre la CVO (cotisation volontaire obligatoire) blé tendre et contre la loi sur les COV (certificats d'obtention végétale) en alertant les parlementaires sur les dangers et l'injustice d'un tel système.

Cette loi COV instaure, sur l'exemple de la CVO blé (qui rapporte 6 M€ aux semenciers), une taxe pour 33 autres espèces si l'agriculteur veut ressemer sa propre récolte et interdit toute réutilisation pour toutes les autres espèces.

Hélas, le lobby semencier défendu par la FNSEA a eu gain de cause, contre l'intérêt des agriculteurs.

La CR ne refuse pas le financement de la recherche et la rémunération de l'obtention végétale, mais estime que les agriculteurs doivent payer les semences au juste prix (mais pas plus !), et une fois pour toutes plutôt que de devoir verser l'équivalent de royalties aux obtenteurs. Ils en deviennent alors propriétaires à part entière pour pouvoir la multiplier à la ferme, par soucis d'économie et d'indépendance.

La CR défend les semences paysannes pour les agriculteurs Bio qui ne bénéficient pas d'un grand catalogue variétal.

FNSEA

CONTRE

La FNSEA a toujours soutenu les coopératives, les firmes semencières et le GNIS (où elle seule représente les agriculteurs) pour imposer, la « CVO blé tendre », étendue ensuite à l'orge, véritable taxe pénalisant les utilisateurs de semences de ferme.

En connivence avec les semenciers, la FNSEA présente la loi COV comme une « légalisation » de la semence de ferme alors que seules 33 espèces sont autorisées à la multiplication et contre paiement de redevances, la multiplication de toute autre espèce s'assimilant à une contrefaçon.

POUR que l'agriculteur paye des royalties pour ressemer des graines issues de ses propres récoltes. Or, les semenciers ont-ils payé les agriculteurs pour le travail de sélection fait depuis des millénaires ?!

INSTALLATION

FACILITÉ D'INSTALLATION EN AGRICULTURE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

À VOUS DE JUGER

POUR UNE INSTALLATION LIBRE ET RÉUSSIE

CONTRE

Pour la Confédération Paysanne, il convient d'utiliser les fonds disponibles pour l'aide à l'installation en les concentrant sur certains projets : petite taille des exploitations, orientations environnementales ou sociales.

Le dispositif d'aide est vu comme un outil d'orientation pour tendre vers l'agriculture qu'ils prônent.

POUR aider le plus grand nombre et faciliter les démarches ! Grâce au travail de ses représentants, la CR a participé à l'adaptation positive de certains aspects (fin du stage obligatoire, assouplissement du PDE (Plan de développement de l'exploitation) devenu PE (Plan d'entreprise), intégration de l'enveloppe Prêts bonifiés dans la DJA notamment) mais il faut aller beaucoup plus loin.

Aider le plus grand nombre :

POUR la suppression de l'âge limite de 40 ans,

POUR une meilleure reconnaissance de la formation pratique et de l'expérience professionnelle,

POUR la limitation du Plan personnalisé de professionnalisation.

Faciliter les démarches :

POUR la suppression de l'obligation de respecter le Plan d'entreprise, qui n'est pas adapté à la nécessaire adaptation du métier d'agriculteur,

POUR le cautionnement par l'État des prêts liés à l'installation.

La CR est également :

POUR la fin des discriminations entre les installations aidées et celles qui ne le sont pas (accès aux aides, droits à produire, etc.),

POUR une véritable reconnaissance des pluriactifs qui doivent avoir accès aux mêmes avantages que les autres.

La FNSEA-JA verrouille le parcours à l'installation, au profit de sa politique et de ses structures.

Intégration dans les filières, degré d'investissements, investissements dans les OP... : tout est pensé pour accompagner d'abord les jeunes qui seront « rentables », « authentiques » et leur réserver ensuite un accès privilégié aux autres aides et droits.

Résultat : seuls les plus méritants qui entrent dans leurs critères seront gagnants à l'issue du parcours du combattant des demandes d'aides. Les JA vont même plus loin en proposant pour les agriculteurs en fin de carrière de conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société.

Le syndicat des JA a depuis trop longtemps le monopole des décisions en matière d'installation.

Résultat : plus de la moitié des installations ne bénéficient pas de la DJA, alors que le renouvellement des générations fait cruellement défaut.

Cette stratégie perdure encore aujourd'hui : remise en cause de la pluriactivité, modulations de DJA...

INSTALLATION

TRANSMISSION FLUIDE DES EXPLOITATIONS

CONF'

À VOUS DE JUGER

Pour la Confédération Paysanne, la transmission est essentiellement abordée par le prisme de l'installation Hors cadre familial (HCF) et les dispositifs doivent tendre à favoriser l'entrée de ces jeunes en agriculture. Les questions de transmission familiale ne sont pas ou peu abordées.

La Confédération Paysanne prône également une politique stricte pour ce qui concerne la Déclaration d'intention de cesser son activité agricole (DICA) : obligatoire, 5 ans avant l'âge de la retraite, et donnant lieu à pénalité en cas de non renvoi !

COORDINATION RURALE

POUR

Pour la Coordination Rurale, contraindre les futurs cédants c'est méconnaître le milieu agricole : la plupart des agriculteurs ont une réelle volonté de transmettre leur outil de production, dans un cadre familial comme en dehors, afin de voir perdurer l'outil qu'ils ont développé tout au long de leur carrière. Cependant, ils se heurtent aux réalités économiques et sociologiques : les retraites agricoles faibles les obligent à rentabiliser leur fin de carrière et le renouvellement des générations patine.

La transmission ne sera favorisée que par la mise en place d'une politique incitative et volontariste.

Incitative, par la mise en place de mesures visant à orienter ces transmissions vers l'installation plutôt que l'agrandissement : revalorisations de retraites, fonds d'avance des fermages, incitations fiscales pour les baux permettant l'installation, crédits transmission....

Volontariste et donc plus humaine, par la mise en œuvre d'outils et de procédures d'accompagnement plutôt que de contrainte. La Dica, si elle est utile pour dresser un état des lieux des exploitations à reprendre doit être repensée pour être perçue de manière positive par les futurs cédants. Dans ce cadre, les services d'accompagnement des chambres d'agriculture peuvent trouver une place stratégique : accompagner ces cédants, les démarcher positivement, établir des diagnostics locaux... ils doivent devenir de réels facilitateurs de la transmission.

FNSEA

À VOUS DE JUGER

La FNSEA-JA reste dans la logique d'une organisation en filières, où le tissu agricole permet de répondre aux attentes de l'aval.

Ainsi, si le syndicat ne semble pas distinguer l'installation hors cadre familial, il s'attache à favoriser la transmission des outils les plus performants, intégrés dans des filières longues, afin de perpétuer un système. En ce sens, la FNSEA-JA est peu réceptive au statut de pluriactif, voire souhaite le limiter comme le démontrent leurs positions sur la question du statut de l'agriculteur (voir également : tailles des exploitations).

Enfin, on ne peut que constater que certaines transmissions ne sont pas assurées, au profit de l'agrandissement d'autres.

FINANCEMENT ACTUEL DE LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

POUR

CONTRE

POUR

Les revendications de la Conf' pour améliorer la protection sociale des agriculteurs rejoignent en partie celles de la FNSEA.

CONTRE la TVA sociale qu'elle considère injuste pour les consommateurs, mais indique que « *le financement d'un tel système est possible si sa base est étendue à toute la richesse créée en France.* »

Ce syndicat considère par ailleurs que ce sont les agriculteurs détenant les grandes exploitations qui doivent financer la protection sociale des plus petits.

Compte tenu de la diminution catastrophique du nombre d'actifs, le mode de financement actuel de la MSA représente une charge insupportable pour les agriculteurs et une distorsion de concurrence forte, en UE et dans le Monde.

La CR préconise depuis 20 ans la mise en place d'une TVA sociale (**remplacement des cotisations sociales sur le travail par une taxe à la consommation de produits d'importation**), qui permettrait à l'État d'assurer un service social minimum et une **retraite égale pour tous les Français**. Ce système pourrait être expérimenté sur les seuls produits agricoles, mais la CR est seule à demander ce test.

La CR est le seul syndicat à avoir porté plainte contre les dérives financières de la Caisse nationale de la MSA et demande régulièrement des comptes sur ses surcoûts de gestion.

La FNSEA gère la MSA depuis plus de 70 ans. Elle a donc mis en place le système qui aboutit à l'échec actuel, y compris les retraites honteuses des agriculteurs et le système de calcul réel des cotisations basées sur le revenu de l'exploitation, qui étranglent les agriculteurs. Elle pousse à l'alourdissement des charges sociales et est notamment à l'origine la taxe Provea et de l'augmentation des taxes patronales, à son profit !

REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

CONF'

POUR mais...

La retraite agricole doit au moins être égale à 85% du SMIC et les cotisants solidaires doivent bénéficier des mêmes droits à la retraite que les autres actifs.

La Conf' refuse énergiquement la proposition de la CR pour la TVA sociale qui assurerait pourtant un financement équitable et durable de la protection sociale agricole, alors que le déséquilibre entre actifs et inactifs déjà important, s'aggrave.

COORDINATION RURALE

POUR

Beaucoup de retraités agricoles vivent sous le seuil de pauvreté !

La section Retraités de la CR demande que l'écart de retraite entre salariés et non-salariés agricoles soit comblé, avec une retraite supérieure à 85 % du SMIC pour une carrière complète.

D'une manière générale, il y a un grand déséquilibre au sein de la MSA, entre les cotisations versées (importantes pour les agriculteurs) et les prestations reçues (très faibles pour eux, contrairement à celles des salariés).

Il faut revoir de fond en comble le modèle de financement de notre système social, avec l'instauration d'une TVA sociale.

FNSEA

POUR

Elle soutient également la retraite supérieure à 85 % du SMIC.

RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES D'AGRICULTEURS

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

PAS DE POSITION

POUR

CONTRE

La Conf' semble ne pas s'intéresser au sujet. Elle a communiqué sa satisfaction pour la reconnaissance de Parkinson, mais dans les faits elle s'intéresse bien plus aux maladies des abeilles !

La Conf' brille en effet par son absence à la commission qui traite de la reconnaissance des maladies professionnelles....

La CR a œuvré pour la reconnaissance de Parkinson comme maladie professionnelle en 2011, ce qui implique des indemnités pour les agriculteurs dont le cas est reconnu.

Plus récemment, la CR a soutenu la reconnaissance du Lymphome malin non hodgkinien comme maladie professionnelle (tableau 59 sur l'hémopathie).

Elle plaide pour la plus ample reconnaissance des maladies professionnelles, mais comme l'indique l'INMA, le Lymphome malin non hodgkinien est relié à la profession d'agriculteur et il n'est pas encore prouvé que les PPP même s'ils sont suspectés, en soient responsables. Par exemple, même des agriculteurs non exposés aux PPP sont plus concernés par la maladie de Parkinson. Il y a donc d'autres facteurs, non connus ou quantifiés pour le moment. Autre exemple, le mélanome malin : il est plus dû aux rayons UV qu'aux PPP.

La FNSEA et Coop de France ont voté contre la reconnaissance de Parkinson comme maladie professionnelle.

Cela paraît incroyable mais cela s'explique : d'une part, les coopératives (dont 2/3 des membres des CA sont FDSEA) ont un intérêt financier dans la vente des produits phytos qui sont mis en cause dans Parkinson. En outre, la FNSEA qui gère la MSA y voit un risque financier puisque la reconnaissance de cette maladie induit des indemnités à verser aux agriculteurs.

FONCIER

DROIT DE PROPRIÉTÉ

CONF'

CONTRE

Pour la Conf', le droit d'usage prévaut sur le droit de propriété et elle souhaite un « *accès plus juste des terres* » en renforçant le contrôle des structures et en mettant en place un prix administré du foncier, voire sa collectivisation, à l'image de l'air ou de l'eau. Elle veut renforcer la taxation sur les plus-values et éloigner les agriculteurs locaux des décisions sur les documents d'urbanisme.

Enfin, elle milite pour imposer certaines pratiques agricoles au détriment de la liberté de choix de l'agriculteur. Pour la Conf', l'attribution des terres concerne tout le monde et elle demande d'ouvrir la CDOA aux structures à la société civile.

« *La terre est à celui qui la cultive* » (José Bové).

« *La terre est un bien commun limité. Son partage implique un arbitrage. Le droit de propriété doit être soumis aux droits d'usage.* » (Qu'est-ce que la Confédération Paysanne, L'Archipel)

Lors d'un colloque sur le droit foncier à Poitiers mars 2018 : « *Est-ce si important d'augmenter le droit des propriétaires ?* »

(Voir aussi « Protection du foncier agricole »)

COORDINATION RURALE

POUR

Seule à défendre le droit de propriété sans ambiguïté. Opposée à la politique des structures, et aux autorisations d'exploiter. POUR limiter le champ d'intervention des Safer aux seules opérations d'intérêt public. A travers son combat pour des prix rémunérateurs, la CR veut favoriser la rentabilité du foncier. Celle-ci permet aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, favorise l'accès à la propriété et mettrait fin à la course à l'agrandissement.

La CR s'oppose au fait d'introduire une obligation de pérennité quant au statut de telle ou telle zone, qui serait contraignante pour le propriétaire.

Elle est contre le fait d'examiner un dossier en CDOA pour forcer un propriétaire à prendre un fermier dont il ne veut pas.

- 2010 : LMA, la CR s'est opposée à la taxe obtenue par les JA-FNSEA sur les cessions de foncier devenu constructible, qui sert depuis à financer quelques JA sur des projets soi-disant innovants (J'Innovations-Terres innovantes).

- depuis 2013 la CR œuvre avec France Captage au respect du droit de propriété.

(Voir aussi « Protection du foncier agricole »)

FNSEA

Double discours

La FNSEA et les JA se disent pour le droit de propriété, mais leur politique des structures y porte pourtant une atteinte grave.

Les Safer qu'ils contrôlent, se comportent en marchands de biens cupides, sont coûteuses et favorisent le copinage.

Les autorisations d'exploiter à travers les CDOA (dont la FNSEA est à l'origine) entravent la liberté d'entreprendre sur sa terre.

- 2010 : LMA, les JA et la FNSEA ont obtenu la mise en place de la taxe sur les cessions de foncier devenu constructible.

- 2012 : les JA demandent le doublement de la taxe sur le foncier non bâti « pour les terres inexploitées et non soumises à bail et pour les terres manifestement sous-exploitées ».

- 2016 : « *Il faut redonner du poids à la Safer, nous voulons aussi renforcer le pouvoir des CDOA qui donnent l'autorisation d'exploiter* » (Jérémy Decerle, président des JA).

(Voir aussi « Protection du foncier agricole »)

FONCIER

PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

CONF'

POUR, de manière répressive et égalitariste

Elle milite pour « *renforcer la taxation sur les plus-values et le pouvoir de la commission départementale de consommation des espaces agricoles* » et se montre sceptique à l'égard de la compensation agricole, surtout destinée à s'acheter une bonne conscience.

Avec son idéal révolutionnaire, la Conf' approuve les occupations illégales de terrains par les « zadistes », Notre-Dame-des-Landes, Sivens, ferme des Bouillons, Roybon..., « *dans ces zones où le temps a été suspendu et la propriété ignorée, se construisent d'autres rapports à l'argent, au capital, à la production, à la nourriture, basés sur la solidarité, le vivre ensemble, tout ce que l'agriculture paysanne nous laisse entrevoir* » (Pour des paysans nombreux : sauvegardons les terres agricoles ; février 2016).

COORDINATION RURALE

POUR

La CR est le premier syndicat à avoir alerté les pouvoirs publics sur le grignotage des terres agricoles, dont 60 000 ha sont chaque année artificialisés (source : ministre de l'Ecologie). La bonne terre est considérée ni plus ni moins comme une réserve foncière !

La CR dénonce l'absence de véritable volonté politique contre l'artificialisation. Mais la façon la plus simple de lutter contre le « gaspillage du foncier agricole » est de rendre **l'activité agricole plus rentable**, plutôt que d'instaurer des zonages contraignants et susceptibles d'alourdir les charges fiscales pesant sur les propriétaires.

FNSEA

POUR, de manière artificielle

Officiellement, la FNSEA défend la préservation des terres agricoles face à leur surconsommation.

Mais dans les commissions CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), et précédemment dans les CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles), il n'est pas rare de voir les représentants FDSEA ou de la Chambre d'agriculture FDSEA approuver les projets de zones d'activités alors que nombre d'entre elles sont déjà inoccupées dans nos campagnes. Plus le dossier est « politique », plus la FDSEA est permissive.

Lorsque localement la CR a défendu des terres agricoles menacées par un nouvel aménagement inutile, la Chambre FDSEA n'a pas suivi.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

GOVERNANCE SANITAIRE TRANSPARENTE ET PLURALISTE

CONF'

POUR

Comme la CR, la Conf' est réticente face à la multiplication des cotisations sanitaires et s'interroge sur la gouvernance sanitaire, en appelant ses adhérents à davantage s'y impliquer.

Elle « *déplore la mise en place de systèmes assurantiels reproduisant la cogestion* ».

Mais elle rend responsable l'élevage qu'elle qualifie d' « industriel », générant des risques sanitaires accrus.

COORDINATION RURALE

POUR

POUR le pluralisme syndical au sein des organismes à vocation sanitaire (GDS et FREDON-FDGDON).
La CR souhaite aussi participer à toutes les sections spécialisées du FMSE.

Au niveau national, il faut repenser la gestion sanitaire dans sa globalité et la financer par la mise en place d'une contribution sanitaire prélevée à l'achat sur les produits alimentaires et horticoles (écoparticipation) permettant d'alimenter un fonds refinançant les différentes structures en charge de la protection sanitaire et de l'indemnisation des préjudices. La gestion de ce fonds doit être parfaitement transparente et sa gouvernance ouverte à toutes les parties prenantes.

FNSEA

CONTRE

Alors que leur fonctionnement devrait être totalement neutre, les FREDON et GDS se livrent au copinage avec les FD-FRSEA.

Une autre instance sanitaire de premier plan, le FMSE, est présidée par la FNSEA en la personne de Joël Limouzin, les autres syndicats étant confinés à un rôle minoritaire.

La FNSEA est favorable aux prélèvements de cotisations de toutes sortes car elles financent des organisations placées sous son contrôle.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

LIMITATION DES DÉGÂTS DE GIBIER ET DE NUISIBLES

CONF'

POUR

La Conf' souhaite que le grand gibier soit régulé (sans y mettre la même énergie que la CR) mais n'apporte pas la même attention au petit gibier et aux divers nuisibles.

COORDINATION RURALE

POUR

La section Dégâts de gibier de la CR est résolument favorable à la régulation du gibier et des nuisibles de toute sorte.

POUR classer le sanglier nuisible sur l'ensemble du territoire et chassable toute l'année.

POUR une véritable obligation de résultat pour les fédérations de chasse. Le plan de chasse doit contenir des objectifs contraignants. S'il n'est pas réalisé, les agents de l'ONCFS doivent reprendre la main, par tir ou piégeage. Des battues administratives et tirs de nuit viendraient en complément, avec obligation de résultat contrôlée par le préfet.

FNSEA

Double discours

Suite à un protocole d'accord signé en 2012 par la FNSEA, l'APCA et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), le seuil d'indemnisation a été relevé de 76 à 230 €, moyennant une diminution de l'abattement de base (de 5 à 2 %). Cela a eu pour effet de supprimer 40 % des dossiers, soit 15 millions d'euros annuels en moins pour indemniser les victimes de dégâts, au profit des fédérations de chasse ! Si les chasseurs ont été fins négociateurs, ce n'est pas le cas de la FNSEA qui n'ose pas dénoncer un tel accord ! Mais dans le même temps, elle se plaint de la flambée des populations et des dégâts !

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

EXPLOITATION DES « BIG DATA » AU DÉTRIMENT DES AGRICULTEURS

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

CONTRE

POUR

Nostalgique d'un passé révolu, la Conf' est globalement hostile aux nouvelles technologies, qui sont l'apanage des « gros agriculteurs » et des « grosses entreprises ».

La CR est favorable au déploiement de nouvelles technologies mais elles ne sont que des outils. Il est illusoire d'espérer grâce à elles produire du blé à 140 €/t ou devenir plus compétitifs que les Brésiliens ou les Ukrainiens.

Nos données sont collectées et revendues, ou utilisées pour créer des logiciels qui nous sont ensuite facturés au prix fort !

Afin de prévenir les abus, la CR estime qu'il appartient à la loi de protéger les droits des agriculteurs d'encadrer l'utilisation de leurs données (console du tracteur, semoir de précision, robot de traite...). Ils doivent pouvoir choisir qui les utilise et donner leur autorisation expresse préalable à toute revente à un autre prestataire. L'innovation doit être encouragée, mais sans monopolisation des données par seulement quelques opérateurs.

Dans son combat pour toujours plus de compétitivité, l'agriculture numérique ou connectée est présentée comme la nouvelle panacée. Comme l'a dit Thierry Roquefeuil, président de la FNPL et chevalier de la légion d'honneur (promotion Pâques 2017), dans un rapport du Sénat : *« il faut accepter la modernité. Il faut des robots de traite, des caméras de surveillance, des outils d'analyse des troupeaux. On peut aimer élever des animaux sans être obligé d'être derrière le cul des vaches 24 heures sur 24 ».*

Lors de son congrès de mars 2018, la FNSEA a dévoilé une charte qui vise à protéger l'agriculteur vis-à-vis de ses fournisseurs concernant les données qui sont collectées chez lui. Un vœu pieux ? Car la charte ne fait que proposer aux agro-fournisseurs l'inclusion de clauses dans leurs conditions générales d'utilisation, sous le contrôle d'un avocat, la démarche aboutissant à l'obtention d'un label « Data Agri ». Cette démarche n'a aucun caractère obligatoire.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

ALLIANCES POLITIQUES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

OUI

NON

OUI

Il est de notoriété que le syndicat est lié aux milieux de gauche.

José Bové est devenu eurodéputé vert ce qui correspond bien aux positions très environnementalistes de la Confédération Paysanne...

La CR est apolitique, fidèle à son origine : « Tous unis défendons-nous ».

Tout responsable CR aspirant à une carrière politique doit démissionner de ses responsabilités syndicales.

La CR n'a jamais cessé de donner les preuves de sa totale indépendance politique et économique : jamais de consigne de vote en faveur d'un parti, liberté totale de ton et de comportement sur tous les sujets liés à l'agriculture.

On a tenté de coller une étiquette politique « extrême droite » à la CR pour la détruire. L'extrême droite, comme la droite, puise parfois dans nos propositions, mais la gauche reconnaît aussi souvent nos idées comme étant bonnes... A titre d'exemple, Benoît Hamon a d'ailleurs (discrètement) soutenu l'idée d'une exception agricole à l'OMC (chère à la CR) durant la campagne présidentielle de 2017.

Toujours lié au pouvoir en place (cogestion), le syndicat sert de tremplin pour faire carrière : 3 responsables et un directeur nationaux sont devenus ministres (Michel Debatisse, Henri Nallet, François Guillaume...) et de nombreux autres ont eu des postes importants au ministère. La cogestion reste la règle. Le syndicat n'hésitant pas à formuler des conseils aux agriculteurs pour le vote à l'élection présidentielle.

- 2004 : D. Bussereau, nouveau ministre de l'Agriculture, déclare lors de sa prise de fonction « avoir reçu sa feuille de route de la FNSEA ».

- 2007 : Joseph Daul, vice-président du CNJA entre 1976 et 1980 et de la FNSEA entre 1993 et 1999, qui a soutenu la réforme de la PAC de 2003, devient président du Parti Populaire Européen.

- 2009 : Luc Guyau est finalement écarté des listes régionales en 2009, après avoir été officiellement le Monsieur Agriculture de l'UMP (il s'est consolé en devenant président de la FAO avant d'être nommé « Inspecteur général de l'agriculture »).

- Depuis 2002 : Christian Jacob (ancien président du CNJA), après être passé par la case « député européen » puis député national devient ministre jusqu'en 2007 puis président du groupe UMP et Les Républicains à l'Assemblée nationale.

- Depuis 2014 : élection au Parlement européen d'Angélique Delahaye sous l'étiquette LR.

- De nombreux députés et sénateurs sont des anciens cadres de la FNSEA ou des JA.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

ALLIANCES ÉCONOMIQUES OU A DES LOBBIES

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

OUI

NON

OUI

Le syndicat est très lié aux milieux écologistes urbain. Il fait partie des membres fondateurs d'ATTAC. WWF, France Nature Environnement, LPO, Greenpeace, Générations futures, Nature et Progrès, etc. qui sont des partenaires réguliers de la Conf'...

La publication des comptes des structures nationale, régionales et départementales de la CR, atteste de sa parfaite indépendance.

Les liens de la FNSEA avec le milieu économique agricole sont évidents : la majorité des administrateurs de Groupama et du Crédit agricole sont des agriculteurs issus de la FNSEA (Christiane Lambert administratrice au Crédit Agricole perçoit 50 000 €/an de jetons de présence).

En outre, 2/3 des administrateurs des coopératives, dont les filiales sont diverses et variées dans tous les secteurs agricoles et para-agricoles, sont FDSEA.

La FNSEA délivre une « carte moisson » à ses adhérents. Celle-ci est censée leur ouvrir droit à des offres promotionnelles intéressantes pour de nombreuses entreprises. Certains de ces partenariats sont loin d'être désintéressés et donnent lieu à un retour financier aux FDSEA sous forme de rétro-commissions...

- 2015 : Financement du congrès JA au Mans par Bigard, Sodiaal et Charal.

- 2017 : pour effectuer un diagnostic de la filière alimentaire, la FNSEA s'associe notamment à l'Association nationale des industries alimentaires et la Fédération du commerce et de la distribution.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

UNION DES AGRICULTEURS

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

CONTRE

POUR

CONTRE

Fondamentalement, la Conf' est un syndicat diviseur puisqu'elle transpose à l'agriculture le modèle marxiste de la lutte des classes :

- les petits contre les gros ; les malheurs des petits seraient dus aux gros... ;
- les bios contre les conventionnels ; dénigrant et divisant sans tenir compte de la réalité des marchés.

La Conf' mène un combat par secteur et n'a aucune vision d'ensemble. Elle accuse parfois les céréaliers d'être des spéculateurs et de ruiner les éleveurs...

Comme son nom l'indique, la CR s'est créée pour unir tous les agriculteurs sans exception contre la PAC 92 (« CR tous unis »). Elle ne s'est constituée en syndicat qu'en 1994, pour mener les combats essentiels délaissés par les autres.

Refusant toute idéologie et toute cogestion politique, sans aucune implication dans des organisations économiques, guidée par le seul intérêt des agriculteurs, la CR a vocation à les unir pour les défendre.

Ses analyses et propositions rejoignent les convictions d'une très large majorité d'agriculteurs et sont aujourd'hui reprises par ceux-là mêmes qui les dénigraient.

La CR réunit les agriculteurs. Elle est porteuse d'espoir.

La FNSEA est idéologiquement un syndicat diviseur, car elle a proposé et toujours défendu une politique ultralibérale de l'agriculture. «Être compétitif», «restructurer» : c'est le contraire de la solidarité et cela pousse à la fuite en avant individualiste.

Pour les tromper, la FNSEA en appelle toujours à l'unité des agriculteurs et au syndicat unique. En réalité, c'est elle qui les divise. On en a vu les effets lors du Bilan de santé de la PAC qu'elle a cautionné (prélèvement des aides sur les céréaliers pour donner des miettes indignes aux éleveurs). Même ses sections spécialisées « grandes cultures », AGPB, AGMP et FOP n'arrivent pas à s'entendre. Avec leur regroupement baptisé Orama, ils ne sont parvenus qu'à organiser un congrès commun, avant que chacun ne reprenne son indépendance. Au contraire, l'OPG de la CR réunit dans un même but tous les producteurs de grains : céréaliers et producteurs d'oléoprotéagineux.

La FNSEA trahit en permanence les agriculteurs au profit des coopératives.

En 2015, sous la pression constante de la CR, la FNSEA a commencé à ouvrir certaines interprofessions mais en faisant en sorte de toujours y garder la majorité suffisante pour s'imposer lors des votes. Cette ouverture se poursuit avec Intercéréales et le CIFOG. Pour les Safer, c'est la même chose « *il vaut mieux rester en famille* » (congrès de la FNsafer 2012). Lorsque la CR parvient à faire élire l'un des siens comme président du comité technique (en Indre-et-Loire par ex), la FNSEA en fait une affaire personnelle.

Enfin on a pu constater le combat acharné de la FNSEA contre la présence de la CR pour représenter les employeurs de main d'œuvre.

VALEURS : INDÉPENDANCE SOLIDARITÉ RESPECT

TAILLE DES EXPLOITATIONS

CONF'

COORDINATION RURALE

FNSEA

PETITES

TOUTES et SANS STIGMATISATION

GRANDES

Partisane d'une certaine forme d'agriculture et qualifiant l'agriculture familiale française d' « industrielle ».

Pour la CR, (en accord avec le Code rural) est agriculteur toute personne qui exploite des terres dans l'objectif d'en tirer un revenu sur une surface égale ou supérieure à la surface minimale d'installation et/ou qui cotise comme exploitant agricole à titre principal ou par solidarité. Il y a de la place et des marchés pour tous les modèles.

Avec son combat pour établir un statut de l'agriculteur professionnel « *authentique* » qui exerce « pleinement son métier » la FNSEA-JA exclut non seulement :

- les cotisants solidaires dont l'activité n'est pas jugée professionnelle,
- le propriétaire exploitant qui n'exercerait pas les actes de gestion que requiert son exploitation,
- mais également les agriculteurs pluriactifs qui représentent aujourd'hui 14 % des agriculteurs français !

2016 : Arnold Puech d'Alissac, administrateur à la FNSEA
 « *Nous ne sommes pas l'organisation qui s'oppose à l'agrandissement. On a peur de le dire car on a peur de se faire corneriser par les médias* » !

2016 : « *Je veux des fermes de 200-300 vaches qui ont une capacité à comprimer leurs coûts de production que n'ont pas les exploitations de plus petites tailles* »
 (Christiane Lambert).

Elle rajoute « *L'agriculture, c'est plus Martine à la ferme. On a en France une phobie du grand et du gros. Il faut arrêter avec le Small is beautiful* ».

CONCLUSION

CONF'

Dans la manière d'aborder chaque problème, l'approche idéologique prime sur l'intérêt des agriculteurs. La Confédération Paysanne propose une agriculture administrée et redistributrice pour essayer de maintenir des agriculteurs dans les campagnes, mais elle les transforme en fonctionnaires et les dresse les uns contre les autres.

Avec les environnementalistes, elle contribue à donner aux agriculteurs une image de pollueurs.

Elle n'a de paysanne que son nom.

COORDINATION RURALE

Pragmatique, la CR analyse chaque sujet et prend des positions qui vont toujours dans le sens de l'intérêt des agriculteurs pour améliorer leurs revenus et limiter les contraintes, ceci n'étant pas incompatible avec les exigences sociétales qu'il faut parfois prioriser. Seules les propositions de la CR peuvent maintenir de vrais agriculteurs, hommes libres d'entreprendre et responsables, vivant du fruit de leur travail.

La CR est aussi la seule à redonner au paysan toute sa dignité en osant dire qu'il est l'Homme le plus utile, le seul dépollueur. A la base du développement des territoires, il entretient la nature et nourrit l'humanité : il mérite donc le respect.

FNSEA

La FNSEA et les JA défendent prioritairement les filières (agro-alimentaire et biocarburants industriels), les coopératives, les firmes semencières et toutes les structures professionnelles.

Ils préconisent la baisse des prix, principal facteur de l'agrandissement. Ils sont toujours prêts à accepter des contrôles et des taxes si leurs « boutiques » peuvent en récupérer une partie.

Le système mis en place par ce syndicat doit totalement changer : changeons les femmes et les hommes au sein des Chambres d'agriculture et de l'APCA !

En un mot, comment caractériser chaque syndicat

CONF'

Des petits

COORDINATION RURALE

Des prix

FNSEA

Des volumes

État d'esprit du syndicat, façon dont il considère ses adhérents

CONF'

Des activistes

COORDINATION RURALE

Des militants

FNSEA

Des clients

Comment résumer chaque syndicat

CONF'

Syndicat des idéologues écolos

COORDINATION RURALE

Syndicat 100 % agriculteurs

FNSEA

Syndicat de l'agro-business